

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 18 novembre 2024 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 4 novembre 2024 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Pierrette Lajoie

Est/sont absents à cette séance :

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon directeur général et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 novembre 2024, avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

5.4 Résolution relative à l'acceptation provisoire des travaux - Développement Domaine du Stade.

5.5 Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.5 et réception définitive des travaux - Réfection des infrastructures rue de la Mine.

REPORTER:

Les items 4.2 et 15.1 sont reportés à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2024-
11-402**

- 3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2024.
- 4 - CORRESPONDANCE
 - 4.1 - Campagne de financement du Corps de Cadets 2006 Acton Vale.
 - 4.2 - Demande de la Table de concertation des partenaires jeunesse de la MRC.
 - 4.3 - Demande du Club 3&4 roues du comté de Johnson Inc.
- 5 - CONSEIL
 - 5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
 - 5.2 - Achat conjoint de bacs roulants 2025.
 - 5.3 - Résolution relative à un dépôt d'une demande au ministère des Transports du Québec pour l'installation de feux de circulation intelligents près de la gare.
 - 5.4 - Résolution relative à l'acceptation provisoire des travaux - Développement Domaine du Stade.
 - 5.5 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.5 et réception définitive des travaux- Réfection des infrastructures rue de la Mine.
- 6 - RAPPORTS MENSUELS
 - 6.1 - Dépôt du rapport du service incendie
- 7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX
- 8 - DIRECTION GÉNÉRALE
- 9 - TRÉSORERIE
 - 9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer
 - 9.2 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 047 000 \$ qui sera réalisé le 12 novembre 2024.
 - 9.3 - Soumissions pour l'émission de billets.
- 10 - GREFFE MUNICIPAL
 - 10.1 - Résolution pour autoriser une dépense et reconduire le contrat relatif à l'assurance de responsabilité civile - Atteintes à l'environnement - Terme 2024-2025.
 - 10.2 - Adoption du Règlement 016-2027 relatif au stationnement.
 - 10.3 - Adoption du règlement 017-2024 visant à autoriser le stationnement de nuit en période hivernale.
 - 10.4 - Adoption du règlement 018-2024 ayant pour but de modifier l'article 57 du Règlement G-100.1.
 - 10.5 - Ordonnance de vente à l'enchère publique.
- 11 - RESSOURCES HUMAINES
 - 11.1 - Résolution pour autoriser le changement de statut d'un employé aux Services culturels et sportifs.
 - 11.2 - Résolution pour autoriser madame Vicky Lessard, au nom de la Ville, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

13.1 - Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques.

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

15.1 - Résolution pour autoriser une dépense et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec les PARA pour la présentation des Mardis Chauds, édition 2025.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no.069-2003 (500, rue Morrier.)

19 - VARIA

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2024-
11-403**

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2024.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 octobre 2024 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2024, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

**2024-
11-404**

4.1 - Campagne de financement du Corps de Cadets 2006 Acton Vale.

Attendu que le Corps de Cadets 2006 Acton amorce sa grande levée de fonds annuelle en s'adressant aux commerces et compagnies de la MRC d'Acton;

Attendu que le comité de soutien qui chapeaute l'organisation de ces activités sollicite un don de 500 \$ afin d'assurer le bon fonctionnement et la valorisation des jeunes pour l'année 2024-2025;

Attendu que tous les commerces effectuant un don verront leur nom apparaître dans le programme lors de la Revue annuelle du Corps de Cadets en fin d'année 2025;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 455 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à Corps de Cadet 2006 Acton, comme contribution à leur grande levée de fonds annuelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 - Demande de la Table de concertation des partenaires jeunesse de la MRC.

...L'item 4.2 est reporté à une séance ultérieure.

**2024-
11-405**

4.3 - Demande du Club 3&4 roues du comté de Johnson Inc.

Attendu que monsieur Mario Deslandes, vice-président du Club 3&4 roues du comté Johnson Inc., soumet une demande d'autorisation de traverses municipales et de circulations longitudinales sur certaines rues, routes et rangs, pour la saison 2024-2025;

Attendu que monsieur Deslandes soumet également une demande à la Ville pour recevoir l'appui de cette dernière pour l'entretien de la signalisation afin qu'elle demeure adéquate pour la sécurité des quadistes;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le Club 3&4 roues du comté Johnson inc. à circuler sur certaines rues, routes et rangs de la municipalité et accepte, sur respect des normes du ministère des Transports, la demande de traverses, pour la saison 2024-2025, selon la liste déposée;

Que l'installation et l'entretien de la signalisation routière nécessaires aux demandes de traverses sont à la charge du Club de 3&4 roues du comté de Johnson Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

**2024-
11-406**

5.2 - Achat conjoint de bacs roulants 2025.

Attendu que la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Attendu que, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Attendu que la Régie a fixé au 5 décembre 2024 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Attendu l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Attendu que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Attendu les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous:

BACS BLEUS (MATIÈRES RECYCLABLES) 360 LITRES 100	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES) 240 LITRES 50	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES) 360 LITRES 40
--	---	---

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat;

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant: 1505, 3e Avenue à Acton Vale (hangar du Centre sportif);

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2024-
11-407**

5.3 - Résolution relative à un dépôt d'une demande au ministère des Transports du Québec pour l'installation de feux de circulation intelligents près de la gare.

Attendu que la Ville d'Acton Vale s'interroge concernant la fluidité de la circulation aux intersections des rues Saint-André/Boulay et Saint-André/Landry (Route 139);

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale demande au ministère des Transports du Québec de procéder à une analyse pour que soit installé des dispositifs de feux de circulation intelligents aux intersections des rues Saint-André/Boulay et Saint-André/Landry (Route 139).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2024-
11-408**

5.4 - Résolution relative à l'acceptation provisoire des travaux - Développement Domaine du Stade.

Attendu qu'une entente relative à des travaux municipaux a été signée entre la Ville d'Acton Vale et le Domaine du Stade SENC et Développement JJD Bonneau Inc. le 23 janvier 2022;

Attendu que la Ville a reçu le certificat de réception provisoire des ouvrages par la firme EXP Inc. le 31 octobre 2024;

Attendu la recommandation de monsieur Jason Lafrance, ingénieur de la firme EXP;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de façon provisoire les travaux du développement du Domaine du Stade et d'autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, à signer pour et au nom de la Ville, le certificat de réception provisoire des ouvrages.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2024-
11-409**

5.5 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.5 et réception définitive des travaux- Réfection des infrastructures rue de la Mine.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.5 et réception définitive des travaux, relatif aux travaux de réfection des infrastructures rue de la Mine;

Attendu la recommandation de monsieur François Pothier, ing., de la firme Pluritec;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 41 202.26 \$ plus taxes, à Sintra (CDUQC) à titre de paiement du décompte progressif no.5;

De financer cette dépense de 41 202.26 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 007-2020;

D'autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, à signer pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.5 et réception définitive des travaux – Travaux de réfection des infrastructures rue de la Mine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

7.1 Greffe municipal et Cour municipale

7.2 Services culturels et sportifs

7.3 Travaux publics

7.4 Direction générale

7.5 Bibliothèque municipale

7.6 Urbanisme

7.7 Trésorerie

7.8 Incendie

7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux

7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer

2024-
11-410

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
<ul style="list-style-type: none">Liste des chèques émis et des paiements directs du 3 au 30 octobre 2024	49 003.06 \$

<ul style="list-style-type: none"> • Paiements par AccèsD du 3 au 30 octobre 2024 	673 332.02 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Salaires, REER pour le mois d'octobre 2024 	174 091.53 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement par carte de crédit - Loisirs du 3 au 30 octobre 2024 	2 078.59 \$
Liste des comptes à payer : <ul style="list-style-type: none"> • Pour le mois d'octobre 2024 	290 404.32 \$
Grand Total	1 188 909.43 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2024-
11-411**

9.2 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 047 000 \$ qui sera réalisé le 12 novembre 2024.

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Acton Vale souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 047 000 \$ qui sera réalisé le 12 novembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
180-2009	226 600 \$
260-2013	181 700 \$
260-2013	129 600 \$
333-2018	19 500 \$
005-2019	54 200 \$
005-2019	17 900 \$
338-2018	166 800 \$
338-2018	250 700 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 260-2013, 333-2018 et 338-2018, la Ville d'Acton Vale souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 novembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mai et le 12 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	121 400 \$	
2026.	127 300 \$	
2027.	133 900 \$	
2028.	140 800 \$	
2029.	147 700 \$	(à payer en 2029)
2029.	375 900 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 260-2013, 333-2018 et 338-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 novembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024- 9.3 - Soumissions pour l'émission de billets.

11-
412

Date d'ouverture:	4 novembre 2024	Nombre de soumissions:	3
Heure d'ouverture :	10h	Échéance moyenne:	3 ans et 9 mois
Lieu d'ouverture:	Ministère des Finances du Québec		
Montant:	1 047 000 \$	Date d'émission:	12 novembre 2024

Attendu que la Ville d'Acton Vale a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «\Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du

financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 novembre 2024, au montant de 1 047 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1. CAISSE DESJARDINS DE LA VALLÉE D'ACTON

121 400 \$	3.97000 %	2025
127 300 \$	3.97000 %	2026
133 900 \$	3.97000 %	2027
140 800 \$	3.97000 %	2028
523 600 \$	3.97000 %	2029
Prix : 100, 00000		Coût réel: 3,97000 %

2. BANQUE ROYALE DU CANADA

121 400 \$	3.97000 %	2025
127 300 \$	3.97000 %	2026
133 900 \$	3.97000 %	2027
140 800 \$	3.97000 %	2028
523 600 \$	3.97000 %	2024
Prix: 100,00000		Coût réel : 3,97000 %

3. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

121 400 \$	3.65000 %	2025
127 300 \$	3.60000 %	2026
133 900 \$	3.70000 %	2027
140 800 \$	3.80000 %	2028
523 600 \$	3.85000 %	2029
Prix: 98,88500		Coût réel: 4,12882 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique qu'il y a égalité entre des soumissions déposées. Celles-ci présentant les conditions les plus avantageuses, le ministre des Finances a procédé à un tirage au sort afin de sélectionner le soumissionnaire gagnant parmi les offres ex aequo, conformément au processus prévu dans de telles circonstances. À la suite de ce tirage au sort, la soumission gagnante est celle déposée par la firme CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE D'ACTON;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Ville d'Acton Vale accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE D'ACTON pour son emprunt par billets en date du 12 novembre 2024 au montant de 1 047 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 180-2009, 260-2013, 333-2018, 005-2019 et 338-2018. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10 - GREFFE MUNICIPAL

**2024-
11-413**

10.1 - Résolution pour autoriser une dépense et reconduire le contrat relatif à l'assurance de responsabilité civile - Atteintes à l'environnement - Terme 2024-2025.

Attendu que BFL Canada risques et assurances Inc. a transmis pour fins de paiement une facture émise pour le renouvellement de l'assurance dommages environnementaux, pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 1^{er} décembre 2025;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Acouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 8 175 \$ taxes incluses ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-xxx-xx-420, à BFL Canada risques et assurances Inc., la facture portant le numéro 790626 pour le renouvellement de l'assurance dommages environnementaux;

D'autoriser le directeur général, la trésorière et la greffière à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, tous les documents relatifs audit portefeuille d'assurances de dommages et à sa tenue à jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2024-
11-414**

10.2 - Adoption du Règlement 016-2027 relatif au stationnement.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 21 octobre 2024, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Règlement 016-2024 « **Règlement numéro 016-2024 relatif au stationnement.** »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2024-
11-415**

10.3 - Adoption du règlement 017-2024 visant à autoriser le stationnement de nuit en période hivernale.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 21 octobre 2024, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Règlement 017-2024 « **Règlement numéro 017-2024 visant à autoriser le stationnement de nuit en période hivernale** »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-
11-416

10.4 - Adoption du règlement 018-2024 ayant pour but de modifier l'article 57 du Règlement G-100.1.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 21 octobre 2024, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Règlement 018-2024 « **Règlement numéro 018-2024 ayant pour but de modifier l'article 57 du Règlement G-100.1** »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-
11-417

10.5 - Ordonnance de vente à l'enchère publique.

Attendu que le conseil a pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées;

Attendu que le conseil a identifié les immeubles qui devront faire l'objet de la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes suivant les articles 511 et suivant de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que le conseil doit fixer la date et l'endroit prévus pour cette vente à l'enchère;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le conseil municipal ordonne à la greffière, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales, à l'enchère publique, le 11 décembre 2024 à 10 h 00, et ce, à la salle du conseil situé au 1025, rue Boulay, Acton Vale (Québec) J0H 1A0.

Les immeubles devant être vendus à l'enchère portent les matricules suivants au rôle d'évaluation foncière :

- 7756-03-0727-0-000-0000;
- 7756-57-8247-0-000-0000.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

11 - RESSOURCES HUMAINES

2024-
11-418

11.1 - Résolution pour autoriser le changement de statut d'un employé aux Services culturels et sportifs.

Attendu le départ à la retraite de monsieur Robert Gévry le 6 janvier prochain, qui occupait le poste d'employé des Services culturels et sportifs, Classe 4;

Attendu que la Ville a procédé à l'affichage à l'interne du poste et qu'un candidat a mentionné son intérêt au poste;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le changement de poste de monsieur Joanick Touchette pour le poste d'employé des Services culturels et sportifs, Classe 4. La date de changement de statut sera le 6 janvier 2025. La rémunération sera celle de la classe 4, à la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-
11-419

11.2 - Résolution pour autoriser madame Vicky Lessard, au nom de la Ville, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Attendu que le party de Noël des employés de la Ville aura lieu le vendredi 29 novembre 2024;

Attendu que la Ville d'Acton Vale prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'autoriser la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue du party de Noël des employés de la Ville, le vendredi 29 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

2024-
11-420

13.1 - Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques.

Attendu que le [Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique](#) stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

Attendu que la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

Attendu que la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

Attendu que la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

Attendu que la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et

l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen;

Attendu que la bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement;

Attendu qu'en fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens;

Attendu qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde;

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité;

Attendu que le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

Attendu que plusieurs situations, partout à travers le monde, laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression.

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu;

Qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité d'Acton Vale reconnaisse officiellement:

1. les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
2. l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
3. la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

15.1 - Résolution pour autoriser une dépense et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec les PARA pour la présentation des Mardis Chauds, édition 2025.

...L'Item 15.1 est reporté à une séance ultérieure.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no.069-2003 (500, rue Morrier.)

2024-
11-421

...Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Il n'y a aucune intervention.

Attendu que le propriétaire de l'immeuble résidentiel situé au 500, rue Morrier a soumis une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No: 069-2003, afin de pouvoir installer une enceinte de piscine pour se conformer au nouveau règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles au Québec;

Attendu que la piscine creusée du propriétaire a été construite en 1990, selon les normes de sécurité municipales applicables à ce moment et qu'elle ne rencontre pas les exigences actuelles au niveau du contrôle de l'accès;

Attendu qu'en vertu de l'article 10 du *règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles* S-3.1.02, r. 1, les propriétaires de piscines ont jusqu'au 25 septembre 2025 pour se conformer à la nouvelle réglementation;

Attendu qu'afin de se conformer à la réglementation provinciale, il doit être laissé une distance minimale de 1 mètre entre l'enceinte et les marches de la terrasse arrière existante, ce qui laisse un espace disponible de 55 cm entre la paroi de la piscine et l'enceinte;

Attendu que l'article 7.2.2.2 du règlement de zonage municipal 069-2003 stipule que la clôture ne pourra d'aucune façon être située à moins de 1,2 m des parois de la piscine, soit une implantation dérogatoire inférieure de 65 cm entre la paroi de la piscine et l'enceinte projetée;

Attendu que la réglementation provinciale n'exige aucune distance minimale spécifique entre la paroi de la piscine et l'enceinte;

Attendu que le propriétaire est de bonne foi en souhaitant se conformer à la réglementation provinciale avant le 25 septembre 2025;

Attendu la recommandation No: 042-2024 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 9 octobre 2024, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'accepter la recommandation No: 042-2024 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

19 - VARIA

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 20 .

M. Guy Lavallée	Demande d'avoir la conclusion concernant sa demande relativement à l'éclairage de son voisin.
M. Frédéric Landry	Demande si la Ville entend adopter un règlement concernant l'aménagement d'un logement accessoire.
Mme Raphaëlle Patenaude	Demande si la Ville peut offrir gratuitement l'aréna, deux avant-midis, deux fois par année, pour les étudiants de l'école LaBrèque, pour une activité de patinage.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 35.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et trente-cinq minutes (20; 35).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date